

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 31**

présenté par

M. Larrivé, M. Ciotti, M. Huyghe, M. Masson, M. Viala, M. Marleix, M. Schellenberger,
M. Gosselin, M. Sermier, M. Bazin, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Louwagie, M. Brun,
M. Ramadier, M. Abad, M. Di Filippo, Mme Duby-Muller, M. Grelier, M. Menuel, M. Reda,
Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, Mme Poletti, M. Reiss, M. Leclerc, M. Vialay,
Mme Trastour-Isnart, M. Pauget, Mme Anthoine, M. Teissier, M. de la Verpillière, M. Le Fur,
M. Verchère, M. Peltier, M. Gaultier, M. Hetzel, M. Boucard, M. Brochand, M. Saddier, M. Nury,
M. Pradié, Mme Kuster, M. Door, Mme Marianne Dubois, M. Emmanuel Maquet, M. Parigi,
M. Rolland, Mme Tabarot, Mme Le Grip, M. Cattin et M. Jean-Pierre Vigier

AVANT L'ARTICLE PREMIERRédiger ainsi l'intitulé du chapitre I^{er} :

« Dispositions relatives à l'état d'urgence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renforcement d'un vrai état d'urgence juridique, budgétaire et opérationnel est nécessaire jusqu'à ce que notre pays gagne la guerre contre le terrorisme islamiste.